

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit février, à 18h00, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le vingt-et-un février deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1^{er} Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie - BARON Bernard - BECKER Bernadette - BRISSON Roland - CAGNATO Frédéric - CAILLAUT Sébastien - CHAUMETTE Baptiste - CHENOT Laurence - DELALANDE Elisabeth - DESAIX Ludovic - DUPRÉ-SÉGOT Danielle - DUTREILH Marie-Claude - FOUCHET Mathilde - GABILLET Sandrine - GLOMOT Pascal – LAINÉ Nicolas - MOULIN Sophie - PALLEAU Bruno - PILLE Pascal - RIPART Christine - ROUSSEAU Dominique - TRISTANT Patrick - VARVOU Nathalie - VIGNAU Olivier

Absents excusés avec pouvoir : CHAUVAT Mayline (procuration à FOUCHET Mathilde) - FORT Jean-Michel (procuration à DESAIX Ludovic) – LEGRESY Valérie (procuration à RIPART Marie-Christine)

Absents : BLIGAND Daniel - PASQUIER Daniel

Secrétaire de Séance : PILLE Pascal

Présents : 24

Pour : 27

Absents : 2

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

N°2025-02-02 : FINANCES - BUDGET _Adoption du compte de gestion 2024

Rapporteur : M. Bruno PALLEAU, Adjoint aux Finances - Affaires générales - Sécurité

Vu la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable Public. Le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Pascal PILLE

Danielle DUPRÉ-SÉGOT